



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE TAILLEBOURG 17350**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Du**  
**Jeudi 08 Janvier 2015 à 20 h 30**

Convocation envoyée par mail le 03-01-2015

**Présents :**

Mesdames ALBERT Sylvie, BEAUBEAU Maryse, CHENET Dany, GUIBERTEAU Emmanuelle, PARMENTELOT Nadine et RICHAUD Babette ;  
Messieurs TEXIER Pierre, CHEVALIER Bruno, COVELA RODRIGUEZ Guillaume, DECQ Jean-François, GALLAIS Gérard, GANTHY Philippe, et GUILLOT Fabrice.

**Absent excusé :** Monsieur ARROYO-BISHOP Daniel.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GANTHY Philippe.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption du PV du 04-12-2014
- 2) Délibération Fonds d'amorçage.
- 3) Délibération sur l'exonération partielle de taxe foncière ;
- 4) Délibération sur la modification du PLU ;
- 5) Délibération sur les travaux du pont Dormant ;
- 6) Les associations ;
- 7) Vœux du maire ;
- 8) INSEE : Rémunérations des agents recenseurs et du coordonnateur communal ;
- 9) Recrutement de l'agent technique ;
- 10) Pont Boyard : Travaux d'éclairage publique ;
- 11) Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter, les points suivants :

- 11) Bâtiment de l'ancienne mairie ;
- 12) Courrier du Maire pour les tarifs EDF ;
- 13) Information concernant « *les arnaques aux photocopieurs* » ;
- 14) la pollution du Puits ;
- 15) Budget : Décisions modificatives ;

- 16) Questions diverses.

**Vote : Tous pour**

Puis Monsieur Le maire fait lecture de la lettre envoyée par Madame la Préfète concernant l'organisation d'un hommage aux victimes de l'attentat commis à PARIS.

Ensuite, avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, monsieur le maire exprime sa compassion par lecture d'un texte explicatif et nous invite à observer une minute de silence en hommage aux victimes (Mots du maire en annexe 1).

**Le conseil aborde les différents points de l'ordre du jour :**

**1) Adoption du PV du 04-12-2014**

➤ **Vote : Tous pour**

**2) Délibération Fonds d'amorçage :**

Les « *fonds d'amorçage* » sont une aide financière de 50 € par enfant scolarisé attribués par l'état aux communes pour l'organisation des activités menées dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Taillebourg bénéficie de 40 € supplémentaire par enfant car notre commune est classée en ZRR (Zone Rurale de Revitalisation).

Concernant ce financement de l'Etat, la CDC qui organise et gère nos TAP, nous demande de délibérer afin de lui rétrocéder ces aides. Monsieur Le Maire note qu'une partie non négligeable de l'organisation, de la gestion et de la mise à disposition des locaux et de certains agents, reste à la charge de la commune. Monsieur GANTHY précise que reverser toute l'aide n'est pas équitable par rapport à certaines autres communes qui ne bénéficient pas des 40 € supplémentaires, et qu'à ce prix, Taillebourg devra avoir des exigences concernant l'organisation des TAP.

Maryse Beaubeau précise que la CDC finance 3h30 par semaine et par agent.

➤ **Vote : 5 abstentions, 8 pour.**

**3) Délibération sur l'exonération partielle de taxe foncière :**

Afin d'inciter aux économies d'énergie, l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et logements neufs à basse consommation (BBC) est incitative et déterminante pour de nouvelles constructions.

La durée minimum de l'exonération est de 5 ans à différents taux. Cette disposition n'est pas obligatoire, mais pourrait favoriser l'installation de nouveaux Taillebourgeois.

Après débat et avis des uns et des autres, monsieur La Maire propose une réduction de 50% sur une période de 5 ans.

➤ **Vote : 1 abstention, 1 contre. 11 pour**

**4) Délibération sur la modification du PLU ;**

Les élaborations et les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme de toutes les communes de la CDC doivent être engagées pour notamment le rendre compatible avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale du Pays des Vals de Saintonge.

Monsieur le Maire propose de réagir tout de suite, car plus de 100 communes vont être confrontées à cette révision générale d'ici le milieu de l'année 2015.

La Municipalité va profiter de cette modification pour aborder les points suivants :

- assurer le développement et les nouvelles implantations des équipements publics et scolaires en assurant la préservation des sites historiques ;
- favoriser le développement économique du territoire en proposant des accès et parkings adaptés ;
- favoriser une croissance démographique raisonnée de la commune en tenant compte des infrastructures existantes ou possibles à créer ;
- favoriser le maintien des commerces et services de proximité ;
- établir un projet d'aménagement pour les années à venir en tenant compte des zones à risque ;
- définir les projets d'aménagement des espaces publics en tenant notamment compte des handicaps ;
- favoriser le développement touristique de la commune ;
- favoriser l'émergence des énergies renouvelables ;
- favoriser l'équilibre social de la commune ;
- mettre en valeur le Patrimoine, les espaces naturels et les paysages en préservant la biodiversité ;
- préserver l'activité et les espaces agricoles.

Après débat et avis des uns et des autres, la municipalité décide de se positionner pour la modification du PLU.

➤ **Vote : Tous pour.**

## 5) Délibération sur les travaux du pont Dormant ;

Le devis de la réfection du Pont Dormant est arrivé en toute fin d'année. Il a été établi par monsieur Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques. 3 propositions sont à étudier :

1. Base : 182 000 €
2. Variante 1 : 160 530 € (en enlevant certaines prestations, comme diminution de la surface du pavement)
3. Option : 68 000 € (restauration des élévations des orillons)

Ce projet est essentiel, compte tenu de l'état sanitaire catastrophique de notre Patrimoine et ce pont est aussi un axe important de notre voirie.

Monsieur le Maire propose de se restreindre à la réfection la moins coûteuse dans un premier temps, car on ne connaît pas encore les montants de toutes les subventions.

Monsieur le Maire demande au conseil de débattre et de se prononcer sur les différentes options, et le pourcentage minimum à atteindre en subventions et mécénats divers avant d'envisager la réalisation d'un emprunt d'investissement. Le conseil se prononce pour le projet à 160 530 € et 50 % de subventions et de partenariat.

Monsieur le maire demande ensuite au conseil de lui permettre d'effectuer des démarches de recherche de financement auprès des banques, de mécènes et de donateurs.

➤ **Vote : 1 abstention. 13 pour**

## 6) Les associations ;

Comme chaque année les associations demandent des subventions. Pour être en harmonie avec la CDC, les demandes devront être accompagnées de différents documents : rapport moral, rapport financier, budget prévisionnel, ainsi que les actifs bancaires.

L'association « Comme ça vous chante » a demandé à la mairie de participer à hauteur de 800 € pour l'organisation d'un spectacle. Après étude du dossier, le conseil décide de mettre à disposition les lieux et l'électricité, mais aucune subvention ne sera versée.

L'association « Les pitit's loups » a envoyé une lettre d'excuses concernant le déroulement chaotique de leur assemblée générale.

L'association du ski nautique demande une subvention de 160 € et souhaite être représentée sur le site internet de la commune de Taillebourg.

L'association « les Aînés de la Tour » est en désaccord avec la subvention proposée par la mairie (voir le courrier dans le bulletin municipal).

L'association des 21 km fête cette année ses 40 ans d'existence, elle demande des bénévoles pour le dimanche 1er mars, une coupe sera offerte par la mairie.

L'association « Nom d'un chien » organise un concours canin le 18 janvier, une coupe sera offerte par la mairie.

## **7) Vœux du maire ;**

Un affichage a été fait pour porter à la connaissance du public, que **samedi 10 janvier à 11 h**, le maire profiterait des vœux pour inaugurer la nouvelle mairie financée sur ses fonds propres.

## **8) INSEE : Rémunérations des agents recenseurs et du coordonnateur communal ;**

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015, le conseil municipal a nommé lors de sa séance du 6 novembre 2014, les deux agents recenseurs et le coordonnateur communal. Il s'agit aujourd'hui d'adopter la rémunération de ces acteurs. Monsieur Le Maire informe que la dotation forfaitaire de l'état s'élève à 1752 €.

Les missions du coordonnateur et des agents recenseurs étant différentes, monsieur le maire propose d'attribuer un forfait de 800 € à chacune des personnes assurant le recensement (agent recenseur), et une rémunération horaire sur la base de l'indice brut 341 (adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe) à l'agent coordonnateur.

➤ **Vote : 1 abstention – 12 pour**

## **9) Recrutement de l'agent technique ;**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que la commission de recrutement s'est réunie afin d'écouter les différents candidats qui postulaient sur le poste de remplacement d'un agent municipal en arrêt maladie. 19 CV ont été reçus, 6 personnes ont été retenues pour un entretien. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée qui sera renouvelé tant que l'agent sera malade. Les critères de choix définis à l'avance ont permis à la commission de proposer l'embauche d'une personne : M. BERNIARD Laurent.

## **10) Pont Boyard : Travaux d'éclairage public ;**

Afin d'améliorer la sécurité sur le pont Boyard, un rendez-vous de terrain avec le SDEER a été pris à la fin de l'année 2014, le syndicat nous a déjà fourni le devis. Ce devis s'élève à 15 000€. Comme le syndicat, est conventionné, il prend en charge la moitié du prix des travaux. Il reste donc à la charge de la commune 7500 €.

Dans un premier temps il s'agit d'éclairer les deux abords du pont et la zone du « Stop » en bas du lotissement de la Touche à l'arrivée sur la départementale.

Dans un second temps, il sera demandé de positionner un « passage piéton » au niveau de l'arrêt de bus, un radar pédagogique à l'arrivée sur la zone 30 Km/h et des bandes réfléchissantes sur le pont Boyard.

Monsieur le Maire et les Adjoints ont opté pour étaler le coût sur 5 ans. Comme il s'agit d'une route départementale, des négociations sont à engager avec la DDTM et le conseil général, ce qui sera sans doute un peu plus long.

Les panneaux indiquant l'entrée et la sortie du bourg devraient également être déplacés, pour être positionnés au niveau de la route des maçons. Cette décision appartient à la DDTM.

## **11) Bâtiment de l'ancienne mairie ;**

Pendant les vacances de Noël, le bâtiment de l'ancienne mairie, abritant la nouvelle classe et les locaux mis à disposition des associations (Baladins, ADMS), a été visité par des cambrioleurs. Ces malfaisants sont entrés par effraction et ont vandalisé toutes les portes de l'étage. Un ordinateur de la

classe des petits a disparu, et le congélateur de la cantine a été débranché, provoquant la perte des denrées alimentaires stockées. Monsieur le maire a fourni le N° de série de l'ordinateur à la gendarmerie qui a constaté les dégâts et effectué une prise d'empreinte. Une déclaration aux assurances va permettre de se faire rembourser les dégâts.

Monsieur le maire demande que le listing du matériel de l'école et de la mairie, (nouveau matériel installé), soit mis à jour. Il propose aussi au conseil d'étudier le prix et la mise en place d'une caméra de surveillance.

Après cette information, le conseil municipal indique qu'il serait temps de renommer ce bâtiment et propose à la place de : « l'ancienne mairie » de l'appeler : « **La maison du Parc** ».

➤ **Vote : Tous pour.**

## **12) Courrier du Maire pour les tarifs EDF ;**

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a sollicité EDF pour faire le bilan des différents types de contrats communaux et pour nous proposer de meilleures offres tarifaire (lettre en annexe 2).

## **13) Information concernant « les arnaques aux photocopieurs » ;**

Monsieur le Maire montre au conseil municipal un article de presse datant du 24-12-2014 sur le Pays de Cognac. Cet article révèle la consternation d'un maire, nouvellement élu, devant la facture de 165 000€ pour trois photocopieurs.

## **14) La pollution du Puits ;**

Monsieur Le maire informe le conseil du coût de la dépollution pour l'année 2014. Il s'élève à **28 000 €**. Une partie de cette facture, environ **8 000 €**, est reportée sur 2015 pour respecter le budget. Après le pompage des boues d'hydrocarbure, il reste encore une phase d'intervention (le 3 février) à l'issue de laquelle monsieur le Maire demandera une analyse de l'eau par un laboratoire agréé. Monsieur le Maire indique qu'avec l'aide de l'avocat, il ne « lâchera » pas cette affaire tant que les responsabilités ne seront pas déterminées.

## **15) Budget : Décisions modificatives ;**

Après avoir exposé au conseil municipal les décisions modificatives, Monsieur le maire demande le vote.

**Vote : 12 pour – 1 abstention**

## **16) Question diverses.**

Monsieur Bruno CHEVALIER :

- propose qu'une formation CACES catégorie 8 soit dispensée à un employé communal ; le coût est de 330 € par agent
- indique que la terre issue de débarnage peut-être prise sur place pour un coût de 5 € le m<sup>3</sup> (se renseigner en mairie) ;
- informe le conseil qu'il a assisté à une réunion concernant l'utilisation des pesticides, la FREDON, un bilan pourra être fait sur la commune, Bruno Chevalier suit ce dossier.
- précise que le parking de bord de Charente, situé derrière « *Les Quais de Taillebourg* », sera remblayé et limité par le creusement d'un fossé de drainage.
- Signale que la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées a commencé, ainsi que la distribution des bulletins.

Monsieur Philippe GANTHY :

- demande si chaque conseiller pourrait établir un prévisionnel pour des dépenses éventuelles sur l'année 2015
- informe le conseil que la directrice de l'école Mme Vincent souhaite organiser une réunion pour réorganiser les TAP

Monsieur Fabrice GUILLOT :

- fait un bilan de la réunion du syndicat du Bramerit, avec à l'ordre du jour les élections du bureau et le budget, M. Henri NICOLLEAU, maire délégué de Coulonges, a été élu Président et Fabrice GUILLOT, élu vice-président, les cotisations 2014 / 2015 seront à régler en 2015. Ce syndicat risque d'être absorbé par la CDC.

Madame Maryse BEAUBEAU :

- demande qu'une vérification soit faite sur la validité de la formation de Didier Métivier, pour tirer le feu d'artifice. La société RUGGIERI, spécialiste en feux d'artifices, propose une formation pour un montant de 660 €. Monsieur le maire suggère de faire appel à un prestataire pour effectuer la pose du feu d'artifice, proposition à étudier.
- fait un point sur ses entretiens avec les bénéficiaires de la banque alimentaire. Les personnes souhaitant faire un dossier pour bénéficier de la banque alimentaire peuvent prendre rendez-vous tout au long de l'année à la mairie.
- La MSA demande que soit indiqué dans le bulletin municipal, les dates des élections, à savoir : du 12 au 27 janvier 2015, étant donné que le bulletin est en cours de distribution, cette information sera diffusée par affichage.

**Séance levée à 01H**

## **Annexe 1 :**

### **Conseil Municipal de TAILLEBOURG du 08 Janvier 2015 (début de séance)**

Lecture du Maire :

#### **Attentat du 07 Janvier 2015 à Paris :**

Un deuil national est une journée dont le gouvernement d'un pays décide officiellement qu'elle sera marquée, durant les activités de la population, par le deuil et la mémoire :

- d'un ou plusieurs défunts célèbres auprès de l'opinion publique de ce pays
- de personnes ayant accompli des actes reconnus comme héroïques
- de victimes d'un acte de barbarie ou d'une catastrophe naturelle

Les journées de deuil national sont décrétées par le président de la République.

Notre président, François Hollande, a annoncé mercredi soir une journée de deuil national pour ce jeudi, suite aux attentats ayant fait douze morts et dont la cible principale était le journal Charlie Hebdo.

Le « deuil national » est symboliquement fort : il s'agit d'une procédure extrêmement rare.

C'est une décision peu commune, qui se traduit à minima par la mise en berne des drapeaux. La précédente journée de deuil national est celle du 14 septembre 2001, c'est une circulaire du premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, qui en avait défini les modalités. Fait exceptionnel, il s'agissait d'une journée commune à toute l'Union européenne, en hommage aux victimes des attentats du 11 septembre 2001.

Auparavant, les précédentes journées de deuil avaient été décrétées après la mort d'un président de la République: le 11 janvier 1996, suite au décès de François Mitterrand ; le 6 avril 1974 après celui de Georges Pompidou et le 12 novembre 1970, suite à celui de Charles de Gaulle.

Il faut ensuite remonter au 9 mars 1930 pour en retrouver une, la première du genre, en hommage aux victimes d'inondations dans le Midi.

*« Pour la liberté d'expression, la liberté de pensée. Pour la liberté tout court et en mémoire de toutes les victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo, faites circuler cette chaîne....Et qu'elle aille au-delà des frontières... ».*

Mesdames et messieurs les élu(e)s, au nom de l'Etat Français, de la République, de la Démocratie, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

Le 08 Janvier 2015

Le Maire,  
Pierre TEXIER

## Annexe 2 :



**MAIRIE DE TAILLEBOURG**  
Parc du Château  
17350 TAILLEBOURG  
Tél : 05.46.91.71.20  
Fax : 05 46 91 79 42  
E-mail [taillebourg@mairie17.com](mailto:taillebourg@mairie17.com)

**EDF-Commerce**  
**Direction des collectivités Territoriales**  
**Monsieur Jean-Marc BONTEMPS**  
**1, rue Marius LACROIX**  
**17000 La Rochelle**

Taillebourg, le 29-12-2014

Objet : Modification d'abonnements

Bonjour Monsieur,

A l'issue de cette année 2014 et comme nous l'avons évoqué dans un entretien par mail, je vous sollicite pour faire le bilan de nos différents types de contrats et nous proposer la meilleure offre tarifaire.

Selon les estimations intermédiaires que vous nous aviez fournies, nous devrions, pour l'ensemble de nos contrats, nous diriger vers la version « double tarif » pour minimiser nos dépenses d'énergie.

Au regard de ces tarifs la municipalité pourrait envisager une économie d'environ 25% sur certains contrats.

Concernant ces contrats souscrits au début des années 2000 (tarifs Rouge, Blanc, Bleu, heures pleines et creuses) votre analyse conçoit un tarif qui n'est « plus adapté ». Nous pensons, nous, que ce tarif n'a « jamais été adapté ».

En effet, il nous apparaît très utopique de demander aux associations et aux scolaires de vérifier les plages horaires tarifaires au moyen d'un testeur (retrouvé dans les archives au moment du déménagement de ce mois de décembre et qui n'a manifestement jamais servi) et que les dites associations en prennent acte pour modifier leurs activités. En conséquence je sollicite vos services pour faire un « geste commercial » au regard de ces factures élevées qui ne concernent pas une réelle dépense d'énergie mais juste une façon de la considérer.

Ce « geste commercial » pourrait notamment servir à financer nos extensions de réseaux que nous avons déjà inscrits au projet 2015 (éclairage public du pont dit « Boyard » à la sortie de Taillebourg et éclairage de la tour 15<sup>ème</sup>).

Je vous remercie de votre compréhension.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le Maire,  
Pierre TEXIER



